

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.12.376

**Prés de l'Or à  
Champniers :  
répartition des biens  
et équipements du  
site suite à restitution  
compétence (sous  
réserve accord de la  
commune)**

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents :**

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

**Ont donné pouvoir :**

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

**Suppléant(s) :**

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

**Excusé(s) :**

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.12.376**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**PRES DE L'OR A CHAMPNIERS : REPARTITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS DU SITE  
SUITE A RESTITUTION COMPETENCE (SOUS RESERVE ACCORD DE LA COMMUNE)**

Vu les délibérations du conseil communautaire n°393 à 409 du 11 décembre 2018 détaillant les diverses compétences ainsi que les restitutions à opérer et définissant les intérêts communautaires,

Vu la délibération du conseil communautaire n°410 du 11 décembre 2018 adoptant les nouveaux statuts de GrandAngoulême,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-25-1 qui précise qu'en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

- Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;
- Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence.
- Les modalités de la répartition sont fixées par décision concordante entre l'EPCI et la commune concernée. A défaut d'accord amiable, la répartition serait fixée par arrêté du Préfet.

Par délibération n°401 du 11 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la restitution au 31 décembre 2018 de l'aménagement, l'entretien et la gestion du site « Les Prés de l'Or » à la commune de Champniers.

Aux termes des travaux menés en 2019 par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), le coût des charges transférées a été évalué tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les biens et équipements concernés ont fait l'objet d'une acquisition par la communauté de communes de Braconnne Charente, ils ont été transférés à GrandAngoulême par acte administratif déposé au service de la publicité foncière le 16 décembre 2019. Ces biens et équipements sont repris par la commune de Champniers pour l'exercice de la compétence.

La liste des biens et la valeur comptable des immobilisations figurent dans le tableau suivant :

<b>ACTIF PRES DE L'OR CHAMPNIERS - 31/12/20</b>								
Code localisation : 00503								
Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée d'acquisition	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.C.N. au 31/12/2020
2041582	BPPAL1903REPRI377	Travaux d'éclairage pour Halle des Prés de l'or	3 382,52	22/06/2015	15	902,00	225,50	2 255,02
<b>Total 2041582</b>			<b>3 382,52</b>			<b>902,00</b>	<b>225,50</b>	<b>2 255,02</b>
2111	BPPAL1903REPRI566	1 Parcelle de terrain Les prés de l'or Champniers	953,38	22/03/2005	0	0,00	0,00	953,38
2111	BPPAL1903REPRI573	1 Parcelle de terrain Champniers	1 058,29	30/07/2003	0	0,00	0,00	1 058,29
2111	BPPAL1903REPRI574	7 Parcelles de terrain Prés de l'Or Champniers	6 443,27	30/07/2003	0	0,00	0,00	6 443,27
2111	BPPAL1903REPRI575	4 Parcelles de terrain Champniers	1 376,48	30/07/2003	0	0,00	0,00	1 376,48
<b>Total 2111</b>		<b>Parcelles AP 22,27,28,31,33,34,35,465,468,470,509,511,513</b>	<b>9 831,42</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 831,42</b>
2121	BPPAL1902REPRI931	Etude des Mares Prés de l'Or Champniers	4 400,00	20/02/2007	0	0,00	0,00	4 400,00
2121	BPPAL1903REPRI594	Barrière et panneau Prés de l'Or Champniers	220,66	04/10/2005	0	0,00	0,00	220,66
2121	BPPAL1903REPRI596	Branchement eau potable Prés de l'Or Champniers	1 133,16	27/10/2005	0	0,00	0,00	1 133,16
<b>Total 2121</b>			<b>5 753,82</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 753,82</b>
2128	BPPAL1902REPRI813	Grillage + sable au Prés de l'or Champniers	874,34	19/05/2008	0	0,00	0,00	874,34
2128	BPPAL1903REPRI518	Aménagement panneau Prés de l'or	1 107,14	09/06/2008	0	0,00	0,00	1 107,14
2128	BPPAL1903REPRI519	Barrières + clôture Prés de l'or	6 181,14	04/11/2008	0	0,00	0,00	6 181,14
<b>Total 2128</b>			<b>8 162,62</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 162,62</b>
21318	BPPAL1903REPRI623	Aménagement Les Prés de l'or Champniers	215 935,21	09/10/2007	0	0,00	0,00	215 935,21
<b>Total 21318</b>			<b>215 935,21</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 935,21</b>
2152	BPPAL1903REPRI082	Branchements eaux (usées et potable) Prés de l'Or	3 734,72	31/12/2007	0	0,00	0,00	3 734,72
<b>Total 2152</b>			<b>3 734,72</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 734,72</b>
21534	BPPAL1903REPRI243	Réseaux électriques Prés de l'or Champniers	1 113,89	04/12/2007	0	0,00	0,00	1 113,89
21534	BPPAL1903REPRI600	Branchement électrique Prés de l'or Champniers	211,67	27/10/2005	0	0,00	0,00	211,67
<b>Total 21534</b>			<b>1 325,56</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 325,56</b>
2184	BPPAL1903REPRI141	Tables + corbeilles Prés de l'or	2 728,71	09/06/2008	5	2 728,71	0,00	0,00
2184	BPPAL1903REPRI281	Mobilier pour Prés de l'or	475,53	22/08/2011	1	475,53	0,00	0,00
<b>Total 21534</b>			<b>3 204,24</b>			<b>3 204,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>			<b>251 330,11</b>			<b>4 106,24</b>	<b>225,50</b>	<b>246 998,37</b>

La commune prend les biens et équipements en l'état au jour de la restitution de la compétence. Les frais de fonctionnement constatés par GrandAngoulême au titre de ces équipements pour les années 2019 et 2020, notamment les impôts fonciers, feront l'objet d'une refacturation par GrandAngoulême à la commune de Champniers.

L'intégration dans les comptes de la commune de Champniers s'effectuera par opérations d'ordre non budgétaires. Les éléments d'actifs et de passif seront repris par les comptables de chaque collectivité.

Il convient d'acter par délibération concordante la répartition des biens et équipements du site « Les Prés de l'Or ».

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments de répartition des biens et équipements du site « Les Prés de l'Or » à la commune de Champniers,

**D'APPROUVER** la retranscription comptables de la restitution du site «Les Prés de l'Or» à la commune de Champniers telle que présentée dans l'annexe à la présente délibération,

**D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>28 décembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>28 décembre 2020</b>

## ACTIF PRES DE L'OR CHAMPNIERS - 31/12/20

Code localisation : 00503

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissen	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.C.N. au 31/12/2020
2041582	BPPAL1903REPRI377	Travaux d'éclairage pour Halle des Prés de l'or	3 382,52	22/06/2015	15	902,00	225,50	2 255,02
2111	BPPAL1903REPRI566	1 Parcelle de terrain AP 34 Champniers	953,38	22/03/2005	0	0,00	0,00	953,38
2111	BPPAL1903REPRI573	1 Parcelle de terrain AP 28 Champniers	1 058,29	30/07/2003	0	0,00	0,00	1 058,29
2111	BPPAL1903REPRI574	7 Parcelles de terrain AP Prés de l'Or Champniers	6 443,27	30/07/2003	0	0,00	0,00	6 443,27
2111	BPPAL1903REPRI575	4 Parcelles de terrain AP27-465-468-470 Champniers	1 376,48	30/07/2003	0	0,00	0,00	1 376,48
2121	BPPAL1902REPRI931	Etude des Mares Prés de l'Or Champniers	4 400,00	20/02/2007	0	0,00	0,00	4 400,00
2121	BPPAL1903REPRI594	Barrière et panneau Prés de l'Or Champniers	220,66	04/10/2005	0	0,00	0,00	220,66
2121	BPPAL1903REPRI596	Branchement eau potable Prés de l'Or Champniers	1 133,16	27/10/2005	0	0,00	0,00	1 133,16
2128	BPPAL1902REPRI813	Grillage + sable au Prés de l'or Champniers	874,34	19/05/2008	0	0,00	0,00	874,34
2128	BPPAL1903REPRI518	Aménagement panneau Prés de l'or	1 107,14	09/06/2008	0	0,00	0,00	1 107,14
2128	BPPAL1903REPRI519	Barrières + clôture Prés de l'or	6 181,14	04/11/2008	0	0,00	0,00	6 181,14
21318	BPPAL1903REPRI623	Aménagement Les Prés de l'or Champniers	215 935,21	09/10/2007	0	0,00	0,00	215 935,21
2152	BPPAL1903REPRI082	Branchements eaux (usées et potable) Prés de l'Or	3 734,72	31/12/2007	0	0,00	0,00	3 734,72
21534	BPPAL1903REPRI243	Réseaux électriques Prés de l'or Champniers	1 113,89	04/12/2007	0	0,00	0,00	1 113,89
21534	BPPAL1903REPRI600	Branchement électrique Prés de l'or Champniers	211,67	27/10/2005	0	0,00	0,00	211,67
2184	BPPAL1903REPRI141	Tables + corbeilles Prés de l'or	2 728,71	09/06/2008	5	2 728,71	0,00	0,00
2184	BPPAL1903REPRI281	Mobilier pour Prés de l'or	475,53	22/08/2011	1	475,53	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>251 330,11</b>			<b>4 106,24</b>	<b>225,50</b>	<b>246 998,37</b>

SORTIE BIENS GRAND ANGOULEME BC 28900 - TAMA		
IMPUTATION	DEBIT	CREDIT
2041582		3 382,52
28041582	1 127,50	
2111		9 831,42
2121		5 753,82
2128		8 162,62
21318		215 935,21
2152		3 734,72
21534		1 325,56
2184		874,34
28184	3 204,24	
1021	246 998,37	
<b>TOTAUX</b>	<b>251 330,11</b>	<b>251 330,11</b>

REPRISE BIENS CHAMPNIERS BC 10800 - TAMA		
IMPUTATION	DEBIT	CREDIT
22/06/2015		3382,52
28041582		1127,5
2111		9831,42
2121		5753,82
2128		8162,62
21318		215935,21
2152		3734,72
21534		1325,56
2184		3204,24
28184		3204,24
1021		246998,37
<b>TOTAUX</b>	<b>251 330,11</b>	<b>251 330,11</b>